



N° 65 – Été 2009

Sommaire

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Voyage de l'été

Rendez-vous saléviens

Conférences saléviennes

Saléviens de Paris

Bibliothèque saléviennne

CARNET

Notre vice-doyen n'est plus

Nouveaux membres

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

Expositions

IL ÉTAIT UNE FOIS

Ancêtres de Carla Bruni à Monnetier

Pierre Fatio (1662-1707)

Un vrai faux déserteur

LA VIE DE L'ASSOCIATION

VOYAGE DE L'ÉTÉ

Finalement il aura lieu le **week-end des 12 et 13 septembre** en Val d'Aoste et en Piémont dans la région d'Orta. Le programme et le bulletin d'inscription vous seront communiqués en temps voulu. Il s'est avéré impossible d'organiser le voyage en août comme initialement prévu.

RENDEZ-VOUS SALÉVIENS

Le **vendredi 24 juillet 2009 à 14 h 30**, **GARE SUPERIEURE DU TELEPHERIQUE**, **Gérard Lepère** présentera en coordination avec l'Office du Tourisme de l'agglomération annemassienne « **Le Salève et son chemin de fer** »,

projection d'un diaporama de plus de 300 photos, cartes postales et documents. Cette projection sera suivie d'une randonnée de trois heures sur les traces du chemin de fer à crémaillère.

CONFÉRENCES SALÉVIENNES

L'affaire Carme

Près de 150 personnes étaient présentes le 14 mars dans la salle de la cantine de Collonges-sous-Salève pour écouter deux conférenciers, Robert Amoudruz et Jean-Claude Carrier. Le premier est l'auteur de « Brûlement de villages au pays du Vuache », publié par La Salévienne il y a cinq ans, dont quelques lignes fallacieuses de la page 91 ont été à l'origine de la soirée. Le deuxième est chercheur, spécialiste des réseaux de résistance pendant la guerre 1939-1945 et par ailleurs fils du Compagnon de la Libération, Jean Carrier, tué par les Allemands à Pouilly-Saint-Jeoire en janvier 1944.

Le maire, M. Thévenoz, ouvre la séance devant un public très attentif où les habitants de la commune semblent être en minorité. On remarque la présence de M. Bardet, maire de Ville-la-Grand et conseiller général d'Annemasse-Nord, du poète et ancien résistant Jean-Vincent Verdonnet, du docteur Rubin du Souvenir français de Saint-Jeoire, de Mme Paulette Béné, fille de Paul Carme accompagnée de sa famille, de Claude Mégevand, président de La Salévienne.

La séance est présidée par Claude Barbier, vice-président de La Salévienne, qui présente le sujet de la conférence et les deux intervenants.

Robert Amoudruz explique d'abord comment est née l'idée de cette conférence et comment Paulette Béné, Jean-Claude Carrier et lui-même l'ont préparée depuis bientôt deux ans, avec la participation de La Salévienne et l'appui de la municipalité de Collonges.

Le conférencier fait ensuite revivre la riche personnalité de Paul Carme, habitant de Collonges de 1929 à 1944 et

mort à cette date, abattu par la Résistance pour des raisons qui demeurent mystérieuses.

Paul est né à Marcellaz en 1897. Venu à Collonges avec son épouse et ses deux enfants, Pierre et Paulette (née en 1927) pour y tenir le magasin de « L'Etoile des Alpes », il ouvre bientôt une concession Citroën puis crée avec Léon Bussat une société de transport et d'excursions, ancêtre de Touriscar.

Entreprenant et très actif dans des domaines variés, Paul Carme est aussi un homme de conviction. Il est issu d'une famille de catholiques traditionalistes et il a été un valeureux poilu de la guerre de 14-18. C'est donc tout naturellement qu'il partage l'idéologie ultra-nationaliste d'Action française et adhère au parti du colonel de La Rocque, les fameux « Croix de feu », au temps du Front populaire, ce qui lui vaut de solides inimitiés à Collonges, commune plutôt « de gauche ».

Il est profondément blessé par la débâcle de juin 1940, mais la prise de pouvoir par Pétain, qu'il admire et dont il partage les idées réactionnaires, lui redonne quelque espoir jusqu'au moment où la politique de collaboration de Vichy lui devient évidente et le pousse à l'action au service de la cause alliée.

Pourtant, en 1941, il ne refuse pas de faire partie de la délégation spéciale qui remplace le maire élu d'avant-guerre, Paul Tapponnier, limogé par Vichy sous prétexte de menées subversives en liaison avec des éléments communistes (!). Cette délégation est présidée par François Kessler et ses deux adjoints sont Paul Carme et Jean Ravex.

En même temps, Carme est agent des services secrets de la Marine nationale. Ce service est resté sous les ordres du gouvernement de Vichy en 1940, dans le cadre de l'armée de l'armistice, mais ses agents n'ont pas accepté la défaite et ils renseignent en sous-main les alliés sur les activités de la marine allemande sur les côtes françaises. Un des réseaux du SR Marine (service de renseignements) est le réseau Janot dont Carme est un

cadre important sur la frontière, sous les ordres du responsable suprême Tiramani, réfugié en Suisse. Les renseignements convergent sur Collonges chez Paul Carme. Ils sont ensuite transmis en Suisse où le consulat britannique les achemine vers Londres par la valise diplomatique.

Cette activité de Paul est complètement ignorée de la population et de la résistance locale et régionale. Seuls les Allemands ont des doutes. Ils se présentent par trois fois chez lui mais il parvient toujours à leur échapper.

Le 31 juillet 1944, un groupe de FFI (Forces françaises de l'intérieur) non identifié investit la maison Carme, ils la pillent complètement et emmènent Paul et son voisin Kessler. Les deux se retrouvent prisonniers au Sappey, entre les mains d'un autre groupe dépendant de l'AS du lieutenant Ruche et commandé par le lieutenant Huraut alias Breton. Le 4 août, Breton fait exécuter les deux hommes sur un ordre venu, semble-t-il, de la hiérarchie FFI. Nul ne sait quelle en fut la raison et la recherche se poursuit sur ce point essentiel.

Jean-Claude Carrier prend le relais de Robert Amoudruz pour situer la mystérieuse affaire Carme dans le contexte de la guerre et de la résistance. Il brosse d'abord un séduisant tableau de cette résistance enfin unie derrière De Gaulle en 1944 et en décrit l'évolution depuis 1940, évolution qu'il est impossible de résumer en quelques lignes tellement elle a été complexe et mouvementée. Retenons seulement que, pour Jean-Claude Carrier, la force victorieuse de la résistance a tenu essentiellement à l'unité patriotique qu'elle finit par réaliser grâce au rapprochement de quatre grands courants que tout opposait au départ : le courant anglais agissant par l'organisation SOE- France (Special operations executive) du colonel Buckmaster ; le courant plus proprement gaulliste des MUR (mouvements unis de résistance) et son bras armé, l'AS (armée secrète) ; le courant des communistes s'exprimant par le Front national et son organisation militaire des FTP (Francs-tireurs

partisans) ; enfin, le courant de l'ORA (organisation de la résistance de l'armée) celui qui nous intéresse le plus parce qu'il est celui auquel se rattachent Paul Carme et le SR Marine.

Dirigé par le général Giraud à partir de 1943 depuis l'Afrique du Nord libérée, ce courant est directement issu de l'armée de Vichy dissoute par les Allemands en fin 1942. Il tente de créer une AS giraudiste concurrente de l'AS gaulliste des MUR et condamne l'organisation de maquis de jeunes réfractaires du Service du travail obligatoire. Composé de militaires maréchalistes imprégnés de l'idéologie nationaliste et antirépublicaine de Charles Maurras, il s'oppose d'abord au général De Gaulle et au conseil national de la résistance (CNR) mais finit par rejoindre les FFI dans l'année 1944 et participe activement aux combats de la Libération.

Jean-Claude Carrier s'attache ensuite à décrire le SR Marine, puis le réseau Janot auquel appartient Carme et enfin le rôle de ce dernier et de ses agents dans la région (par exemple François Verdonnet et son fils Albert, de Bossey).

Il termine par quelques précisions sur le lieutenant Breton-Hurant, envoyé par Nizier - le chef départemental des FFI - en Genevois auprès de Ruche pour y créer un « corps franc de la Libération ». Ce Breton reste assez mystérieux car son dossier militaire est très incomplet. On ne sait rien de son passé dans l'armée et dans la résistance avant son arrivée à Saint-Julien.

Comme Robert Amoudruz, Jean-Claude Carrier est convaincu que la mort injuste de Paul Carme ne peut s'expliquer par des raisons purement locales. C'est plutôt dans les arcanes des services secrets que l'explication de son assassinat pourra peut-être se découvrir un jour.

Dans une courte intervention dont la dignité cache en partie l'émotion, Mme Paulette Béné, répondant à la demande d'une auditrice, rappelle l'amour et l'admiration qu'elle portait à son père et remercie tous les participants du succès de cette soirée de réhabilitation de sa

mémoire, prémices de la cérémonie organisée par la municipalité de Collonges au monument aux morts, le 8 mai prochain.

Pour ce qui concerne la mémoire collective de la commune de Collonges, elle pourra désormais s'appuyer sur des données historiques, quoiqu'incomplètes, débarrassées des on-dit culpabilisants et quelque peu malsains qui se sont transmis longtemps sous le manteau à propos de l'affaire Carme et de son contexte.

Robert Amoudruz



Un mariage en 1709

Après avoir évoqué ce mariage pour les Saléviens de Paris en 2008, c'est cette fois sur les lieux mêmes de l'événement et exactement 300 ans plus tard que Suzanne Girod a fait revivre en ce 28 mars le mariage au Châble de Jeanne Bouchex et d'Étienne Tapponier. Elle a rappelé que c'est grâce aux recherches du généalogiste de sa famille, Didier Hartmann, et de celui de la famille de son mari, François Tapponier, qu'elle a pu découvrir le testament du père de Jeanne et le contrat du mariage de 1709. Remarque amusante, le frère de Jeanne, Charles, étant son ancêtre direct et Étienne Tapponier celui de son mari du côté maternel, elle se retrouve donc parente de son mari... à huit générations.

Comme dans un reportage, Suzanne Girod commença par situer le début du siècle en Savoie. Victor-Amédée II règne en Piémont et Savoie. La guerre de Succession d'Espagne commence, les armées de Louis XIV envahissent facilement le Duché. Panique dans la population. L'occupation va durer 9 ans ; entre pillages et réquisitions, elle épuise le duché « mangé par les armées ». Mais surtout, c'est une incroyable vague de froid qui va sévir en janvier et février 1709, détruisant les céréales semées, faisant éclater les arbres, tuant le bétail, faisant descendre les loups jusque dans les villages.

Les paysans savoyards sont aussi accablés d'impôts, prévisibles comme

taille, dîmes, gabelle..., plus les impôts de guerre exigés aussi bien par l'État piémontais que l'occupant, et de nombreuses taxes, comme les *leydes* à l'entrée des marchés ou des foires. La vie n'était pas facile pour le paysan savoyard !

Et dans le testament devant notaire il était pour lui, presque toujours « *illitéré* » et non affranchi, une nécessité pour éviter le « droit d'échute » privant ses héritiers de son bien au profit du seigneur du lieu. Mésaventure qui arriva en 1749 à Laurent Borgel, châtelain de Beaumont : le marquis Jacques d'Allinges s'empara des biens importants de son frère curé, mort intestat, au prétexte qu'un certain Duborjal avait été serf des seigneurs d'Allinges. Pour les paysans illettrés comme le père de Jeanne le testament était oral, (nuncupatif) et devait être fait en présence de sept témoins auditeurs requis.

Dans ce testament, après un préambule édifiant :

« considérant dans son lict malade qu'il n'est rien de plus seure que la mort, ny chose plus incertaine que l'heure d'icelle »

le père détaille les dots qu'il réserve à ses deux filles :

il « *donne lègue pour une fois et par droict de légat et institution particulière à l'Anne et Jeanne Bouchex ses filles à chascune la somme de centz et cinquante florins, payable venantz à se marier* ». Deux dots de 150 florins de Savoie représentaient une grosse somme pour un petit paysan de l'époque. Renée Nicolas indique que 150 florins correspondent à peu près aux gains annuels d'un ouvrier agricole nourri.

Après les ecclésiastiques, les barons et bannerets, les nobles, le paysan savoyard au XVIII^e siècle occupe les deux dernières classes sociales : celles des emphytéotes et des taillables. Un ordre qui ne sera aboli en France qu'à la Révolution, mais il faut noter que les souverains de Piémont ont pris les premiers en Europe l'initiative d'affranchir leur paysannerie par les édits de 1769 et 1773.

La conférencière détaille ensuite les deux états des paysans savoyards :

Le *granger* qui cultive 2 à 3 hectares pour un bourgeois avec un bail « à mi-fruit », paiement de la rente annuelle en espèces ou en nature par moitié. Il élevait du bétail « à *mi-croît, mi-profit ou commande* » pour le compte d'un propriétaire ou d'un tiers, bourgeois ou marchand. C'était le cas à Beaumont, avec du bétail à l'engrais pour les bouchers de Genève mais qui pouvait être utilisé comme bêtes de trait.

Le *fermier* cultive et gère une surface beaucoup plus vaste appartenant à un noble, pas toujours résident. Bail de 9 ans, règlement de l'annuité plus souvent en nature qu'en argent. Le fermier pourvu de famille avait priorité à l'embauche, mettant « *tous les bras au travail* ». Avec une vie plus stable, il pouvait s'enrichir, devenir à son tour propriétaire, envoyer les garçons au collège. Il possédait en propre son cheptel, exerçait parfois pour le maître des charges comme la collecte des taxes.

Dans l'Albanais rumilien, à Thusy où habite la famille de Jeanne, la propriété terrienne se répartit grosso modo vers 1710 entre familles nobles, congrégations, bourgeois rentiers (40 %) et petite paysannerie propriétaire. On peut penser qu'il y avait à Thusy une population rurale composée de quelques fermiers, de nombreux grangers, de petits paysans propriétaires et d'artisans : forgeron, charron, tisserand, « chappuis » (le charpentier), « moûgni » ou mugnier (le meunier) plus une foule de « miséreux » vivant plus mal que bien de petits métiers (le « sabotî », le « bénistrî » l'ébéniste, les marchands de sauvagines ou de peaux de lapin, les ouvriers « mollardiers » se louant pour la journée).

Lourdes ou légères, marnes ou loess d'origine glaciaire, les terres de l'Albanais sont aptes à la culture. On y cultivait :

- les « *bleds* » (les céréales, négociées directement par les marchands de Genève sur les marchés locaux comme Chaumont).
- les « *graines* » (légumineuses et sarrasin),
- les vignes au rendement irrégulier,
- les noix pour l'huile (alimentation et éclairage)
- les châtaignes, «le pain du pauvre».

On cultivait aussi beaucoup le chanvre, le textile le plus couramment employé dans la vie domestique.

La demande sans cesse croissante de céréales **panifiables** - on parlait de «*tyrannie céréalière*» - explique que la culture du maïs (le blé turc) et celle de la pomme de terre (la tartifle) n'aient réussi à s'imposer qu'à partir de la fin du siècle.

Les légumes les plus consommés sont les fèves, les pois et les pesettes et surtout les raves, conservées séchées ; les haricots viendront plus tard, apportés dit-on par les soldats espagnols. Les graines de sarrasin bouillies donnent une soupe épaisse et savoureuse allongée avec du lait. Une poule, un morceau de viande salée améliorent le repas des dimanches. Pour les fêtes de printemps, on tue le cabri mangé rôti, bouilli, ou en gelée. On tue le cochon avant le Carême et on festoie avec les atrioux, les boudins et le ragoût en sauce « coffe ».

Mais l'aliment principal de l'époque était le **pain**. Un adulte au travail en consommait en moyenne 1kg 300 par jour (trois livres poids de gabelle de Chambéry). Cuit pour plusieurs semaines, il durcissait et se débitait à la hache ! Pour le consommer, on le faisait généralement tremper dans une soupe-bouillon de légumes ou dans du lait. C'était un grossier pain d'orge et d'avoine à l'hôpital des Pauvres de Chambéry, un mélange de froment et de seigle pour les paysans aisés et du pain blanc de froment pour les familles « accomodées » (= riches). En temps de disette, on essayait la farine de glands ou même des coquilles de noix moulues...

Au Châble, hameau de la paroisse de Beaumont, où habitent Étienne Tapponier et la future belle-famille de Jeanne, c'est le même monde paysan, mais avec toutefois de profondes différences nées des caprices de l'histoire et de la géographie du Duché. On ne vit pas de la même façon sur les flancs du Salève, exposés au froid et à l'humidité du lac que sur les terres à blé de l'Albanais. Beaumont, partie du bailliage de Ternier, fut protestant sous la juridiction bernoise entre 1530 et 1567 alors que Jussy et le Châble, parties de la province de Genevois, restaient savoyards et

catholiques. C'est là, dans cette forêt s'étendant de Jussy aux Mouilles, que les premiers ancêtres des Tapponier ont sans doute trouvé refuge fuyant les bandes armées protestantes. Leur nom apparaît pour la première fois dans un rapport bernois de 1549 : « *au village de Chablouz, Aymé Tapponyer dit Bovier, Jacques Tapponyer dit Bovier* ». On ne sait pas comment a disparu l'immense forêt qui maintenait isolés les chartreux de Pomier. En 1709 à Beaumont on vit difficilement, la pratique de la jachère un an sur deux y est courante, accentuant encore la faiblesse des rendements de l'agriculture. L'élevage était d'un meilleur rapport. Les produits de la terre et de l'élevage, tommes, gruyères, cuirs à destination des tanneries, viande (bétail vendu sur pied) trouvent un débouché naturel sur les marchés genevois et déjà la population la plus pauvre va se louer en Suisse pour les travaux saisonniers. Deux grands domaines seigneuriaux sont présents ici : celui des comtes de Menthon et Montrottier à Beaumont et celui des seigneurs de Pomier, les moines Chartreux, à Présilly et au Châble.

Étienne Tapponier, propriétaire et communier, habite au centre du Châble une maison avec pré, chenevier et jardin et une « place cortine » (cour) donnant sur la rue principale. C'est le "grand chemin" qui traverse Le Châble, route de Turin à Genève par La Caille et Annecy, en concurrence âpre et continue avec la route de Turin à Genève par les Marches de Savoie, Rumilly, Frangy, Jonzier. Le trajet par Annecy va l'emporter mais les habitants de Beaumont et de Présilly furent contraints et forcés jusqu'en 1780 d'effectuer des corvées épuisantes "à bras ou à bœufs" (pour les transports de matériaux) sur les deux routes parfois en même temps.

Malgré l'absence de transports collectifs (pas encore de diligence), le trafic des voyageurs et marchandises est en constante augmentation. Le Châble deviendra relais de poste officiel en 1773. En 1709, il offre déjà aux voyageurs un, deux, puis trois cabarets faisant auberge et relais pour les chevaux, des petits commerces, des échoppes d'artisans

(charron, forgeron) qui créeront peu à peu un centre de commerce animé face à Beaumont resté paysan. Les Tapponier feront partie des premiers commerçants.

Comment les Bouchex et les Tapponier se sont-ils rencontrés pour que prenne forme une promesse de mariage entre Jeanne et Étienne ? Rencontre à l'occasion d'un marché comme à Chaumont-en-Semine ? Intervention de notaires bien placés pour conseiller les familles et assortir les situations financières ? Les notaires tiennent une place très importante dans la vie courante des savoyards au XVIII^e siècle dans une population illettrée à 90 %. Ne négligeons pas non plus le rôle des curés très au fait de toutes les situations familiales...

Faisant maintenant appel à son imagination, Suzanne Girod va nous décrire le départ vers l'inconnu au petit matin de Jeanne, le cœur serré de quitter sa famille pour une nouvelle vie dont elle sait peu de choses. Son frère l'accompagnera ainsi que le témoin du mariage. Sur le mulet, son trousseau dans un coffre. La route sera longue, une journée entière, par Sallenôves, Marlioz, Vers, Présilly.

Au Châble, on s'affaire. On a tué deux chapons, un cabri, un cochon de lait ; les femmes ont préparé les desserts, bescoins, beignets, riz de Piémont sucré au miel ; pains de farine bise pour les gros pains et farine blanche pour celui de la mariée... Tout sera prêt.

... La journée du 22 juillet commence chez maître Borgel avec la lecture du long contrat de mariage... *passé entre honneste Estienne Tapponnier du Chable d'une part et honneste Jeanne Bouchex d'autre part, le vingt deux juillet mille sept cents et neuf mariage qui se solennisera en la face de notre sainte mère l'église.*

On en vient ensuite aux détails de la dot : Charles, suivant le testament de son père *constitue à ladite Jeanne Bouchex sa sœur soit pour elle audit Estienne Tapponnier son futur espoux... la somme de cent cinquante florins monnoye de Savoie et deux linceuls..., ledit Bouchex promet et sera obligé de payer audit Estienne Tapponnier... cinquante florins au jour et feste de saint André proche venant et dez ladite versera cinquante*

florins avec lesdits deux linceuls d'an en an, jusques enfin de paiement...

Le contrat énumère ensuite les éléments du trousseau de la mariée, trousseau contenu dans son coffre « *de bois de noye fermant à la clef* » :

premièrement un habit de Pierlatte de couleur musque tout neuf estimé vingt quatre florins ; item une chemisotte longue de ratine de couleur rouge toute neuve estimée vingt un florins ; item... ; item un corps à manche de sarge de Nessy de couleur noire moitié usé avec un corps bas de ratine de couleur aurore moitié usé et brassière de poitrine de couleur... ; et un lict consistant en rideaux et gottières soit franges de thoile de ritte...

Le contrat se conclue en termes habituels :

fait et prononcé au Chable dans la maison de moydit notaire, présents... et témoins requis, lequel Charriaz a signé la minute et non lesdittes parties ny ledit Mégevand pour ne scavoit de ces signes et moydit notaire...

Quelques remarques :

Pour **l'avant-nom** les notaires s'appuyaient sur les éléments de la fortune. Sous les « nobles », on trouvait « spectacle » pour les médecins et les avocats, « maître » pour les procureurs et notaires, « sieur » pour les rentiers, les gros fermiers, les marchands, « honorable » pour les chirurgiens et les artisans ; « honnête », la distinction la plus modeste signifie « un peu au-dessus de la médiocrité générale » et revient aux paysans aisés.

L'évaluation des **biens fonciers** reste peu courante dans les actes notariés en Savoie, **l'apport féminin** reste l'élément fondamental de ces actes.

La dot de **150 florins** monnaie de Savoie - petite dot - soit 100 livres de Piémont représente la valeur d'un cheval ou de deux vaches.

Les vêtements féminins décrits sont ceux de la paysanne aisée. Jusqu'au XX^e siècle, ils ne vont guère changer : la chemise portée à même la peau, par dessus « la taille » (petit corset faisant remonter la poitrine), ensuite la « brassière » qui maintient une paire de manches), un ou deux « jupons » sous un

« cottillon » froncé, et pour finir, « le corps », descendant jusqu'aux hanches. Les bas de coton tiennent à l'aide de jarretières. Les cheveux généralement nattés sont recouverts d'un bonnet. Il est courant de voir aux pieds des savoyards et des savoyardes des chaussures de cuir, comme l'ont noté les voyageurs de l'époque. Mais au quotidien on porte aussi des sabots et des galoches à tige de cuir.

Étienne, qui a perdu ses deux parents, a 27 ans depuis la veille. Jeanne en a 37. Elle n'est plus « une jeunesse » mais, dit la conférencière, « elle est belle, fraîche et robuste, bien cambrée dans son habit de drap de Pierrelatte marron, ses deux nattes brunes relevées en chignon sous le bonnet plissé ». Elle a hâte d'être à l'église un peu étourdie par la longue lecture du contrat et des mots bizarres de l'homme de loi. On n'a pas parlé des biens du mari. Monté dans des charrettes jusqu'à l'église en haut de Beaumont, le cortège est accueilli par le curé Dufour. Offrandes d'usage, bénédiction nuptiale, homélie en patois, on passe enfin à la sacristie où le curé note :

« Le 22 juillet 1709 j'ay donné la bénédiction nuptiale à Estienne Tapponnier de notre paroisse et à Jeanne Bouchet de la paroisse de Thusy et ne vois aucun empêchement, en présence de Claude François Borgel notaire au Châble et François Charuaz qui ont signé et non les parties pour ne savoir signer ».

La main dans la main, les nouveaux mariés redescendent vers le Châble pour partager le repas de noce avec leurs proches...

Ils auront des enfants, Jean-Louis en 1710, Catherin en 1714. Jean-Louis deviendra tailleur. Son fils Jean-Claude saura lire et écrire, deviendra syndic. « Lorsque l'armée française entra en Savoie, en septembre 1792, une assemblée nationale fut aussitôt élue à raison de 1 député par commune. Le député de Beaumont, Jussy, le Châble, fut Jean-Claude Tapponnier, cabaretier, exacteur de la commune pour l'année et ancien syndic. Il reçut un mandat illimité et vota la réunion à la France ».

En conclusion, Suzanne Girod fit revivre ses propres souvenirs de jeunesse. Le

monde de l'avant-guerre où la vie était douce, puis l'arrivée de la guerre et d'un mode de vie beaucoup plus dur qui s'imposait avec le retour des réflexes de survie réapparus naturellement chez les anciens : "C'est ainsi qu'à douze ans, j'ai vu fabriquer du savon - qui sentait très mauvais... -, j'ai fait moi-même du pain maison, fabriqué des pâtes, grillé de l'orge pour faire du café, préparé une soupe délicieuse avec des restes de pain, expérimenté la « soupe à la pierre », pansé des brûlures avec des fleurs de lis macérées dans l'eau-de-vie, appris à poser des ventouses et à faire les cataplasmes ; élevé aussi des lapins, participé aux fenaisons et aux moissons. Et puis, avec tous les autres enfants du village, j'allais glaner... Avec un petit sac de grain, je suis allée en vélo à Bonnesur-Menoge au moulin et après négociation avec le meunier, j'ai rapporté triomphalement à la maison une livre de semoule comme un vrai trésor."

Bernard Girod



Présentation du "livre d'heures de Philibert de Viry"

à la Bibliothèque de Genève par Paule Hochuli Dubuis, assistante conservatrice, le 25 avril 2009

Ce samedi matin, nous étions une vingtaine de Saléviens pour assister à la fascinante conférence de la conservatrice assistante, Mme Hochuli, qui nous présentait ce très beau manuscrit, BGE Ms. lat. 367, qui est en si étroite relation avec notre histoire locale. Nous remercions Mme Hochuli pour son accueil chaleureux et sa très intéressante conférence dont voici le compte rendu¹ :

En juin 2008 le catalogue de la prestigieuse maison Christie's annonce la vente aux enchères d'un livre d'heures médiéval qui contient des traces de son usage dans le diocèse de Genève. Le prix de vente se situe entre 76 000 – 110 000 € ! La Bibliothèque de Genève (BGE) est en alerte maximale : dès qu'un manuscrit de la région de Genève est sur le marché, il faut tout faire pour acquérir ce patrimoine pour la collectivité. Alors

commence la quête des sous : le conseil administratif de la Ville de Genève assure son soutien et trois généreux mécènes privés complètent le budget de la BGE. Grâce à ces dons, la BGE peut acheter le livre pour environ 200 000 francs suisses !

Quel est ce livre et quelles sont les traces qui témoignent de son usage dans le diocèse de Genève qui – rappelons-le - comprenait au Moyen Âge non seulement tout le Genevois, mais également de larges parties de l'actuelle Haute-Savoie.

Un livre d'heures est un recueil de divers textes pieux, généralement en latin, que les laïcs récitaient en privé. Il doit son nom aux heures canoniales, c'est-à-dire les heures consacrées à la prière que les moines, par exemple, récitaient huit fois par jour.

Généralement un livre d'heures s'ouvre sur un calendrier comprenant les douze mois de l'année. Les saints à commémorer sont soigneusement énumérés chaque mois ainsi que les grandes fêtes de l'Eglise. Les fêtes ordinaires sont d'habitude inscrites en encre noire et les fêtes spéciales en encre rouge. Le calendrier est fréquemment orné de scènes pastorales représentant mois par mois les travaux des champs avec, en parallèle, les signes du zodiaque.

Dans le livre d'heures en question, on remarque l'emploi d'une encre bleue pour signaler les fêtes importantes, comme l'anniversaire de la dédicace de l'église Saint-Pierre de Genève au 8 octobre, première preuve que le livre fut produit spécialement pour un usage dans le diocèse de Genève. La partie la plus importante d'un livre d'heures est celle consacrée aux heures de la Vierge qui se composent de psaumes et de prières en l'honneur de celle-ci. Chacune de ces heures comprend une hymne, des psaumes, une lecture et une prière, le tout entrecoupé d'antiennes, de versets et de répons qui varient d'un manuscrit à l'autre. Dans notre manuscrit, les textes choisis correspondent à l'usage du diocèse de Genève. En plus, l'office de la Vierge est introduit expressément par les

mots *ad usum ecclesie gebennensis*, à l'usage de l'église de Genève.

Les deux autres textes fondamentaux du livre d'heures sont les psaumes de la pénitence et l'office des morts. D'autres textes secondaires apparaissent également comme les lectures bibliques ou des prières à certains saints qui varient d'un livre d'heures à un autre au gré des désirs du commanditaire du livre.

Sur le plan iconographique, chaque livre d'heures est unique, certains sont décorés modestement, d'autres sortent des plus grands ateliers d'enluminure. Notre manuscrit est très richement décoré de cinquante-six enluminures en pleine page et vingt-quatre enluminures du calendrier, de marges superbement décorées et d'initiales remplies à la feuille d'or (admirez quelques reproductions sous l'adresse :

www.ville-ge.ch/bge/presse/2008-10-livre-d-heures/images.pdf.)

Chaque mois du calendrier est pourvu d'une double scène présentant sur le côté recto l'activité agricole ou le loisir des riches, et sur le côté verso le signe du zodiaque. Il en est de même pour les suffrages des saints où chaque saint ou sainte invoqué est associé à son attribut iconographique habituel.

Comme il se doit, la vie de Marie illustre l'office de la Vierge tandis que la Passion du Christ accompagne l'office de la Croix et celui du Saint-Esprit. Placés en tête de chaque heure, ces tableaux servaient d'images de dévotion mais permettaient également au lecteur de trouver rapidement la bonne page. Seize de ces enluminures sont directement inspirées de la "Petite Passion" d'Albrecht Dürer, gravées sur bois en 1509-1510 et dont une édition parut en 1511 ; de ce fait, on peut dater notre livre d'heures postérieurement à l'année 1511.

Le grand nombre d'enluminures, la finesse de la peinture et la beauté des marges font de ce manuscrit sur parchemin, très bien conservé, un objet de grande qualité dont il reste à identifier le peintre. Son atelier se situe probablement dans la région lyonnaise.

Beaucoup de ces livres étaient commandités par des personnages appartenant à des familles puissantes ou illustres. Notre manuscrit conserve les traces d'un des premiers propriétaires, qui est peut-être même le commanditaire. Au folio 103 se trouvent les armoiries suivantes : écu palé d'argent et d'azur de six pièces à la bande de gueules chargée en chef d'un croissant d'or. Ce sont les armoiries de Philibert de Viry !

Philibert était le fils de Jean de Viry, seigneur de Planaz, et de Jeanne, fille d'Anthoine des Clefs. Sur le folio 104v se trouvent, dans un écu écartelé, les mêmes armoiries aux quartiers 1 et 4 mais cette fois-ci combinées avec celles des Des Clefs, la famille maternelle de Philibert, soit de gueules à la croix dorée parsemée d'étoiles au bleu d'azur.

Enfin, au folio 106, les armes de Philibert de Viry sont associées avec celles de la famille de sa femme, les de Menthon de Montrottier, soit de gueules, au lion d'argent rampant, à la bande d'or et azur.

La famille de Viry-Planaz était une branche collatérale des trois branches principales Sallenove, Viry l'aînée et Viry cadette. Les Viry-Planaz ont tissé de nombreux liens avec Genève. Les oncles de Philibert, Amblard et Pierre, étaient tous deux chanoines du chapitre cathédral de Saint-Pierre de Genève. Foras indique que Amblard - de son côté - commanda un beau missel à l'usage du diocèse de Genève que son neveu Pierre de Viry fera décorer de manière ostentatoire en 1525 par un orfèvre². Est-ce que la famille de Viry fut tout spécialement bibliophile ?

Le frère de Philibert, François, était également chanoine. Ces trois chanoines de la famille de Viry sont ensevelis dans la cathédrale Saint-Pierre de Genève.

On sait que Philibert possédait à Genève la maison forte de Saint-Aspre, en face de l'Hôtel de Ville, au sujet de laquelle il eut un différend avec le chapitre cathédral en 1477. Il participa en 1498 à un tournoi organisé à Genève en l'honneur du duc de Savoie Philibert II.

Son nom apparaît enfin dans des actes notariés entre 1504 et 1509.

La lignée des Viry-Planaz s'est éteinte dans le courant du XVI^e siècle. Le fils de Philibert, Henri, épousa en 1529 Michière de Pelly. Son fils Pierre disparut sans descendance. Le livre d'heures est probablement passé ensuite à l'une des sœurs d'Henri. On le retrouve finalement en 1610, comme l'atteste l'ex-libris sur une garde antérieure, entre les mains de Prosper de Maillard, comte de Tournon, gouverneur de Savoie sous le duc Charles Emmanuel qui entretenait - tout le monde le sait - une relation peu paisible avec Genève !

Voilà les aventures d'un livre enfin de retour à son lieu d'origine. Maintenant, il n'attend que d'être lu et relu par les spécialistes pour témoigner des pratiques religieuses en vigueur dans Genève et sa région et des coutumes et goûts culturels et artistiques des familles puissantes de notre région à la fin du Moyen Âge.

Barbara Fleith

¹ Pour la rédaction de ce compte rendu, j'ai largement puisé dans le texte d'une future publication que Mme Hochuli a gentiment mis à ma disposition et pour lequel je la remercie beaucoup : *Une acquisition du Département des manuscrits: le livre d'heures de Philibert de Viry*, par B. Roth-Lochner, P. Hochuli Dubuis et Isabelle Jeger, à paraître dans le rapport annuel de la Bibliothèque de Genève 2008. - Voir également le "dossier de presse" sur le site de la BGE à la page concernant le livre de Philibert de Viry.

² Voir pour plus de détails concernant ces branches : C. Barbier, etc., *Viry "Terra Santa". Histoire des paroisses et églises de Viry du IV^e au XX^e siècle*. La Salévienne 2003, p. 68.



Les Alpes, un territoire propice aux catastrophes naturelles

Il y avait foule, vendredi 15 mai en soirée à la Maison du Salève, où Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle de Genève, présentait une conférence intitulée « Les catastrophes naturelles dans la région du Léman et du mont Blanc ». Avant d'évoquer des cas précis, la conférencière a rappelé que

notre région, dominée par le toit de l'Europe, connaît depuis des siècles la situation banale de tous les pays de montagne où les dangers naturels potentiels sont nombreux. Des versants raides, des dénivellations importantes, des lithologies variées et des structures complexes produisent un contexte propice au déclenchement de phénomènes gravitaires et hydrologiques qui engendrent parfois des catastrophes. A cela, il faut ajouter des séismes tectoniques et des phénomènes engendrés par les changements climatiques. Remontant le temps, elle s'est arrêtée en l'an 563 de notre ère, où un énorme éboulement dans la partie valaisanne du lac Léman avait provoqué un terrible « tsunami » qui avait déferlé sur Genève avant de s'engouffrer dans le lit du Rhône pour poursuivre sa course meurtrière jusqu'à Condate (Seysssel) et même plus loin. Danièle Decrouez a aussi rappelé que le Salève avait été le théâtre d'éboulements impressionnants à l'endroit des carrières à la fin de l'ère glaciaire (moins 2.000 ans) et que des chutes de rochers, plus ou moins importantes, s'y produisaient régulièrement (1895, 1927, 1942 – cette chute a donné naissance à la fameuse plaque blanche de la Corratierie, aujourd'hui ornée d'une croix de Savoie –, 1952, 1964, 1977, 1981, 1988, 2003), coupant parfois pour quelques jours la voie de chemin de fer et provoquant même la mort d'André Cheneval, mécanicien de 35 ans, décédé aux commandes de sa locomotive à vapeur 141-R 744 le 12 septembre 1964. Revenant sur certaines catastrophes majeures – le déluge de Viuz en Sallaz en 1715 qui fit trente-quatre morts, les laves torrentielles de Saint-Gervais en 1892 avec plus de deux cents morts et celles de Derborance (Suisse) en 1749 avec quatorze morts, ou, plus récemment, le drame du Grand-Bornand en 1987 et ses vingt-trois morts – elle a rappelé que, si des phénomènes naturels d'une telle ampleur ne pouvaient guère être évités, les anciens étaient en général plus avisés que nous et évitaient de construire dans des lieux à risques (base de couloirs d'avalanches, bords de cours d'eau, proximité de falaises, etc.). Elle a aussi

précisé qu'au fil des siècles, les hommes étaient devenus plus pragmatiques en n'attribuant plus les causes de ces catastrophes naturelles à une terrible punition divine mais à des phénomènes en général scientifiquement observables. Dans un genre moins dramatique, la conférencière est aussi revenue sur l'éboulement qui s'est produit sur le Jura, à proximité du Fort l'Ecluse, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1883. La masse de roches tombée à l'époque était tellement importante qu'elle a carrément stoppé le cours du Rhône pendant quelques heures, provoquant une montée des eaux qui donna naissance à un grand lac provisoire dans le secteur en amont du pont Carnot. Réveillé au milieu de la nuit, le maire de Vulbens, Bernard Gay, pensa d'abord qu'il s'agissait de fêtards encore imbibés des beuveries du nouvel an qui racontaient n'importe quoi avant de réagir et d'organiser avec efficacité les secours (il n'y eut heureusement aucune victime). Après avoir évoqué les tremblements de terre qui ont secoué la région (1905, 1994, 1996, 2005) et qui ont généralement pour origine la fameuse faille du Vuache, Danièle Decrouez a conclu sa magistrale conférence d'une maxime qui n'encourage guère à l'optimisme : « en matière de catastrophe naturelle dans les Alpes, tout est déjà arrivé et tout peut encore arriver ! »

Dominique Ernst

SALÉVIENS DE PARIS

Le 16 mai 2009, les Saléviens de Paris se sont réunis au restaurant parisien *Les Noces de Jeannette* pour une conférence dont le sujet était : « Hommage à Henri Oreiller (1925-1962) - Ça passe ou ça casse », proposée par Jean-Pierre Lombard.

Les cinquante illustrations informatisées furent projetées grâce à un ordinateur et un projecteur vidéo. Les seize personnes présentes, dont quatre nouvelles, ont pu apprécier cet hommage à Henri Oreiller ; cette conférence avait été présentée lors du championnat du monde de ski de Val d'Isère en février 2009. Un résumé de

cette conférence a été donné dans le Bénon n° 48 d'avril 2005.

Gérard Lepère

BIBLIOTHÈQUE SALÉVIENNE

ACHAT

Histoire de la Savoie à la France en 1792 par Jules Masse, 3^e partie. 1895. 300 p.

L'Annexion de la Savoie à la France (1848-1860) par J. Trésal. 1913. 350 p.

La question des zones franches du Pays de Gex et de Savoie par Marius Ferrero. 1932. 125 p.

La France veut-elle garder la Savoie ? Une province sous la neutralité helvétique 1815-1918. M. Ferrero 1918. 277 p. et un volume d'Annexes. 197 p.

L'Annexion de La Savoie à La France et la politique Suisse (1860). Luc Monnier. 1932. 410 p. Un livre fondamental sur l'Annexion de la Savoie notamment pour la question de la Savoie du Nord et le pétitionnement en faveur d'un rattachement à la Suisse, ainsi que pour comprendre l'enjeu diplomatique européen de l'Annexion.

Le guide du Salève par Bernard Wietlisbach. 1986. 110 p. Guide à usage des varappeurs.

DONS

Histoire de Genève de 1798 à 1931 par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sous la direction de Paul-E. Martin. 1956. 668 p. Don de Claude Mégevand.

Jules Philippe, un témoin de la Savoie au XIX^e siècle. 1988. 63 p. Don de Claude Mégevand.

Histoire de l'université de Genève par Marco Marcacci. 1987. 293 p. Don de Maurice Baudrion.

Ferney-Voltaire : Pages d'histoire. 1984. 368 p. Don de Simone et Robert Amoudruz.

Contes et Légendes de Savoie par Dr Jacques Clerc. 1950. 162 p. Don de Claude Mégevand.

Sainte-Marie-d'Aulps, une abbaye cistercienne en Chablais. 94 p. Publié et offert par le Conseil général de Haute-Savoie.

ECHANGES

Les Savoyards et le tourisme depuis l'Annexion. Actes du 42^e congrès des Sociétés d'histoire de Savoie. Albertville, 13-14 septembre 2008, édité par les Amis du Vieux Conflans. 2009. 320 p.

Le Val Gelon, une frontière historique, des familles et des savoir-faire. L'histoire en Savoie n° 17. 2009. 122 p.

Le petit colporteur. Racines en Faucigny. Année 2009. n° 16. A noter en particulier un article sur Jean de Montchenu, prieur de Contamine de 1474 à 1481 et auteur du « Chansonnier Cordiforme ».

CARNET

NOTRE VICE-DOYEN N'EST PLUS

Après quelques mois difficiles, Maurice Parat, père de Marielle Déprez, nous a quittés le 25 juin dans sa 97^e année. Fidèle lecteur du Bénon et des Echos Saléviens, il fit de nombreux séjours chez nous où il devint amoureux du Salève et de la région annécienne et lémanique. Bien des Savoyards ont d'ailleurs eu l'occasion de le rencontrer et de l'apprécier.

Pupille de guerre, après de studieuses études, comme sa future épouse, il devint pharmacien et aussi biologiste médical. Père de six enfants - 28 fois grand-père et arrière-grand-père - malgré une activité professionnelle intense qu'il exercera jusqu'à 75 ans, il participa activement, entre autres, à la vie de sa cité du Vésinet (78) en tant que 1^{er} adjoint et président-fondateur du comité local de la Croix Rouge française.

Il a surtout été à l'origine de la Fédération internationale des pharmaciens catholiques (FIPC) dont il fut secrétaire général pendant vingt ans et organisateur de seize congrès

internationaux. A ce titre, il rencontra trois papes successifs et reçut une très haute distinction d'un ordre pontifical.

D'une grande érudition, s'intéressant à de multiples domaines, je fus souvent témoin de discussions très animées avec Marielle, en particulier en matière d'histoire, de poésie, de musique...

En conclusion, je dirai que

« c'était un grand Monsieur »

et le professeur Alain Lejeune, président belge de la FIPC, a exprimé ainsi le souvenir qu'il en a : « Dévouement, zèle, compétence, service aux autres ont été les maîtres-mots de sa vie. A ce grand homme, pharmacien chrétien, humaniste et humanitaire, toutes mes pensées les meilleures. »

François Déprez

La Salévienne s'associe à la douleur de Marielle et François et de leur famille.

NOUVEAUX MEMBRES

Archives historiques
de l'apprentissage en Europe
Campus Adventiste
74160 COLLONGES sous SALEVE

Pascal ARGAUD
74520 DINGY en VUACHE

ASPACO
Corinne MOBILIA
10 chemin Pont de Ville
CH 1224 CHÊNE BOUGERIES

Yves BONNET
11 place des Cottages
74160 SAINT-JULIEN

Jean-Pierre BURNET
13 chemin de l'Epervier
73100 AIX LES BAINS

Sylvie CERVELLI
1 avenue du Bois de Verrières
92290 CHATENAY-MALABRY

Marie José CORAJOURD
38 rue Saint-Sébastien
75011 PARIS

Georges DALLEMAGNE
335 route de Mucelle
01630 CHALLEX

Chantal DESGOUIS
241 route du Fer à Cheval
74160 COLLONGES sous SALEVE

Paul DESPRAZ
25 route du Prieur
CH 1257 LANDECY

Georgette FAVRAT
113 lot. de la Combe
74160 COLLONGES sous SALEVE

Roger GAGNEUX
Rue des Ecoles
Cedex 531
74140 EXCENEVEX

Brice GAL
16 rue Chante Bise
74140 MEYTHET

Linda KELLNER
670 chemin de la Pierre au Roy
74560 MONNETIER MORNEX

Bernard MILLET
13 rue de Gex
01210 FERNEY VOLTAIRE

Michel MOGNETTI
111 chemin de la Charbonnière
74520 VALLEIRY

Esther OSTRACH
176 chemin de Corbaz
74160 COLLONGES sous SALEVE

Géraldine PERILLAT
140 allée de Knodel
74130 BONNEVILLE

Monique PELLIER-CUIT
9 avenue de la Plaine
74000 ANNECY

Anne Marie RUBIN-DELANCHY
204 chemin du Château
74570 AVIERNOZ

Françoise UJHAZI LAPLACE
350 route du Coin
74160 COLLONGES sous SALEVE

François ULDRY
Ruelle du Petit Gris
CH1228 PLAN LES OUATES

Léon VEZ
45 rue des Muguets
74160 SAINT-JULIEN

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

EXPOSITIONS

Annecy

La Savoie à la Une de la presse illustrée parisienne, 1833-1940. Cette exposition, réalisée par les ADHS, est l'occasion de découvrir les événements historiques de cette époque, dont la réunion de la Savoie à la France en 1860. Musée-château d'Annecy, 04 50 33 87 34 – musée@agglo-annecy.fr

Qui est Andréa Palladio (1508-1580) ?

Pour prolonger les célébrations de l'anniversaire de la naissance de Palladio, cette exposition présente une évocation de l'architecte comme témoin de son temps et figure marquante de l'histoire de l'architecture occidentale. Il est connu en particulier pour ses nombreuses villas en Vénétie, dont la célèbre Villa Rotonda et le Théâtre Olympique de Vicence. Palais de l'Ile jusqu'au 7 septembre.

Annecy 1860-1918, l'album photos.

Hall de l'Hôtel de Ville d'Annecy jusqu'au printemps 2010.

Chambéry

Le château, la Savoie, dix siècles d'histoire. Château-fort, palais princier, emblème du pouvoir, siège administratif, patrimoine exceptionnel, le château des ducs de Savoie a marqué l'histoire.

Dans l'ancienne chambre des comptes de Savoie, son histoire mouvementée est racontée à partir de parchemins, manuscrits enluminés, dessins et estampes, maquettes et autres documents d'archives exceptionnels.

Entrée libre. Du mercredi au dimanche de 13 h 30 à 18 h. Juillet et août de 10 h 30 à 18 h.

Genève

Alexandre Perrier (1862-1936). Le Musée d'art et d'histoire présente un très large ensemble de l'œuvre de ce peintre genevois ce qui permet de le découvrir ou le redécouvrir. Il ne peint pas sur le motif mais, promeneur infatigable, il emporte sur les chemins escarpés carnets de dessins et de pastels qui sont pour la première fois présentés au public, puis il les transpose sur la toile dans son atelier. Il adopte à ses débuts la touche pointilliste initiée par Georges Seurat puis évoluera au fil des toiles vers une dissociation de la couleur et du dessin. 2 rue Charles Galland jusqu'au 23 août.

Autres expositions : +41(0)22 418 26 00
- mah@ville-ge.ch

Fondation Pierre Gianadda

De Courbet à Picasso. Musée Pouchkine Moscou. Pour la deuxième fois, la fondation Pierre Gianadda a le privilège d'exposer des œuvres du Musée Pouchkine de Moscou. Mme Irina Antonova, directrice de la célèbre institution, est la commissaire de cet événement qui permet une balade didactique dans l'histoire de l'art des XIX^e et début du XX^e siècles, avec plus de cinquante chefs-d'œuvre, notamment de Corot, Courbet, Degas, Cézanne, Derain, Gauguin, Manet, Matisse, Renoir, Rousseau, Van Gogh, Picasso, etc. L'exposition témoigne du goût rigoureux de quelques collectionneurs prophétiques tels Morosov et Chtchoukine. Avec ces toiles des plus grands maîtres accrochées aux cimaises de la Fondation, nul doute qu'il s'agira à nouveau d'un moment privilégié qui fera le bonheur des visiteurs. Martigny, jusqu'au 22 novembre 2009.

Et aussi

De rive en rêve, songes et visions au bord de l'eau. La Chataignière, domaine de Rovorée à Yvoire jusqu'au 30 septembre.

Château de Clermont. Jusqu'au 30 août nombreuses animations : musique, théâtre, danse, cirque, festival de jazz,

etc. Renseignements : 04 50 45 63 77 (9 h – 12 h), 04 50 69 63 15 (14 h – 18 h)
www.culture74.fr

"Rencontres avec l'histoire" à l'abbaye d'Aulps. Conférences gratuites. Pour tous renseignements : Arnaud Delerce - Domaine de découverte de l'abbaye d'Aulps - 04 50 04 52 63
culture.abbaye@valleedaulps.com

Le Congrès de l'UMAS (Union mondiale des associations de Savoyards) aura lieu à Evian les 31 juillet, 1^{er} et 2 août. Conférences (entrée libre et gratuite), en particulier celle de Jean-Pierre Lombard sur Les Barques du Léman le 1^{er} août à 9 h 30, visites guidées, excursion à Bex. Renseignements auprès de Jean Cimaz – 04 79 05 97 39 ou 06 85 91 47 24 – jean.cimaz@orange.fr

IL ÉTAIT UNE FOIS

DES ANCETRES DE CARLA BRUNI A MONNETIER-MORNEX !

Dans un interview à l'*Express*, Carla Bruni-Sarkozy a déclaré qu'elle se sentait « piémontaise et savoyarde ». Cette citation m'a intriguée. Est-ce que cette phrase voulait évoquer que le Piémont et la Savoie avaient appartenu à un même Etat ? Mon interrogation a duré. J'avais lu par ailleurs, dans *Paris-Match*, que sa mère était née Borini à Turin. Depuis 2004, et même avant pour Mme Weber, les Borini de Turin sont connus par nombre d'adhérents de La Salévienne suite à un voyage dans la capitale du Piémont en 2004 lors des 20 ans de notre association.

L'accueil de l'ingénieur Marco Borini, grand entrepreneur de travaux publics et bâtiments avait été somptueux et très cordial. Devant nous, il avait évoqué en particulier l'histoire de son ancêtre Carlo Borini qui était venu de son village d'Agrano, près d'Orta dans la province de Novarre pour construire des ponts, des routes et des maisons en Suisse et en

Savoie. Il était venu en Savoie pour la première fois en 1856. Parmi les ouvrages notoires de Carlo Borini on retrouve les ponts du Vaison de 1872 à 1874, les ponts d'Etrembières sur l'Arve, le pont sur la Dranse à Thonon, la villa de Jérôme Napoléon à Prangins et nombre de routes en Faucigny, Chablais, Genevois. Carlo a eu deux fils qui ont travaillé avec lui, Dominico et Pietro. Ce dernier a épousé à Annemasse le 7 mai 1889 une Savoyarde d'Annemasse, native de Monnetier-Mornex, Albertine Renand, fille de Jean-Marie Renand propriétaire, cultivateur et de Déléaval Hélène. Pietro et Albertine sont les grands parents de Marisa Borini et par conséquent les arrière grands-parents de Carla Bruni-Sarkozy.

Jean-Marie Renand est l'un des 197 électeurs hommes qui ont signé en 1860 la pétition pour que la Savoie du Nord soit rattachée à la Suisse ! Episode qui sera certainement rappelé en 2010.

Certains se mettent à rêver que Carla Bruni pourrait être la marraine du cent cinquantième anniversaire de l'Annexion de la Savoie à La France, comme un trait d'union entre le Piémont et la Savoie, l'Italie et La France.

Autre curiosité généalogique, sil l'on en croit internet, Nicolas Sarkozy a lui également une arrière grand-mère savoyarde, originaire du village de Traize, situé entre le lac du Bourget et la montagne de l'Epine.

Claude Mégevand

FIGURES GENEVOISES

PIERRE FATIO (1662-1707)

Au cours du XVIII^e siècle, il y avait à Genève une lutte incessante pour le pouvoir entre la vieille classe dirigeante et ceux qui souhaitaient voir le peuple jouer un plus grand rôle dans le gouvernement de la ville. Aux périodes de confrontations succédaient des périodes d'accalmie où les réformateurs tentaient de faire connaître leurs idées. Cette situation connut une fin dramatique en 1792 et fut

suivie par une longue période d'instabilité politique qui ne s'acheva que dans les années 1840. La première crise eut lieu en 1707, quand la classe moyenne conduite par Pierre Fatio tenta d'introduire des réformes. Cela allait se terminer dans les larmes.

Comme beaucoup d'autres « vrais » Genevois, Pierre Fatio descendait des réfugiés protestants qui étaient arrivés dans la cité au XVI^e siècle.

Il était né dans la maison familiale, située entre Longemalle et Molard, le 30 octobre 1662. Bien qu'il fût le quinzième enfant de ses parents, seuls survécurent, parmi ses frères et sœurs, deux filles et trois garçons. On l'inscrivit au collège Calvin où il fut l'un des meilleurs élèves. En 1679, son père, qui était boulanger, envoya Pierre à Bâle pour étudier le droit. Il poursuivit ses études à Valence et à Montpellier avant d'être finalement diplômé de Bâle en y obtenant le doctorat en droit. Il se forgea rapidement, comme avocat, une bonne réputation à Genève et fut généralement reconnu comme un défenseur du peuple. Il était à la fois doué comme orateur et doté d'une mémoire hors du commun.

En 1694, il épousa Elizabeth Chouet, mais ce ne devait pas être un mariage heureux. Entre 1691 et 1700, il s'éleva graduellement au sein du système judiciaire genevois. Dès qu'il eut atteint l'âge légal - c'est-à-dire vingt-cinq ans en 1688 -, il entama une carrière politique comme membre du Conseil gouvernemental de Genève. Fatio ainsi qu'un groupe de jeunes se firent connaître comme réformateurs.

La plupart des Genevois n'avaient pas leur mot à dire sur la façon d'être gouvernés. Le Conseil général est le nom que portait le corps électoral et, en théorie, il devait élire le conseil exécutif connu sous le nom de Conseil des Deux-Cents. Cependant, les membres de ce conseil n'étaient pas élus du tout, mais nommés par le Petit Conseil. Le Petit Conseil, quant à lui, était composé de cinq membres appelés syndics, et bien qu'élus par le peuple à main levée, ils étaient toujours choisis parmi les riches

familles locales. Les travaux du Conseil des Deux-Cents et du Petit Conseil étaient soumis au vote secret, mais le vote du peuple pour l'élection des syndics ne l'était pas.

En 1707 s'ouvrit l'année des Grands Troubles. Début janvier, un boutiquier appelé François Delachanaz présenta une pétition réclamant réforme. Il demandait, entre autres choses :

- que le Conseil général (c'est-à-dire l'électorat) adopte le vote secret ;
- que le Conseil des Deux-Cents (c'est-à-dire le gouvernement) élise ses propres membres ;
- que le nombre de personnes d'une même famille détenant un mandat soit limité.

Ces modestes réclamations en faveur de simples procédures démocratiques furent considérées par l'oligarchie comme un intolérable affront envers ses privilèges. Delachanaz fut convoqué à l'Hôtel de ville et reçut des syndics l'ordre de ne pas faire circuler la pétition. En homme habile, il veilla à ce qu'elle fût disponible dans sa boutique, place Longemalle. Le 14 janvier, il reçut une fois encore l'ordre de se présenter à l'Hôtel de ville, mais il refusa de retirer sa pétition. L'affaire fut portée devant le Conseil des Deux-Cents où Delachanaz fut défendu par Pierre Fatio et Pierre Gallatin. Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil des Deux-Cents se prononça en faveur des syndics. La pétition de Delachanaz, qui avait recueilli cinq cents signatures (la moitié du corps électoral), fut brûlée par le premier syndic.

La nouvelle se répandit rapidement et une foule en colère s'assembla devant la maison du premier syndic prête à la brûler de fond en comble. Le lendemain, 18 janvier, la foule envahit l'Hôtel de ville et l'un des syndics accepta que des représentants du peuple soient désignés pour siéger à la Commission qui devait se réunir le jour même. Dix-huit délégués furent nommés et ils firent le choix fatal de prendre Pierre Fatio pour chef. La réunion fut houleuse et le syndic transmit une pétition au Conseil des Deux-Cents.

Pour la première fois, l'opposition était organisée et avait une stratégie claire.

Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil des Deux-Cents rejeta toutes les requêtes de la pétition sauf une. Le premier syndic alla jusqu'à réclamer la mise en accusation de Fatio. L'indignation que souleva l'arrogance des syndics atteignit de nouveaux sommets et des réunions publiques eurent lieu quotidiennement.

Il y eut d'autres propositions de réforme et les querelles entre ceux qui soutenaient le gouvernement et ceux qui s'y opposaient se firent plus vives. Lors d'une réunion à la cathédrale en mai, Fatio déclara que le peuple devait être consulté sur trois enjeux : sur les questions de guerre ou de paix ; sur le choix des alliances avec l'étranger ; et sur la législation. Le gouvernement tenta d'abord de gagner du temps, dans l'espoir que l'opposition finirait par se morceler. Entre-temps, les syndics sollicitèrent l'aide urgente de Berne et de Zurich.

Les événements se précipitèrent le 26 mai au cours d'une réunion orageuse qui se déroulait à la cathédrale. Les syndics dépêchèrent des soldats pour expulser l'opposition hors du bâtiment. Bien que Fatio réclamât le calme, la révolution sanglante qu'on craignait parut imminente et des manifestations de colère éclatèrent dans les rues. Le gouvernement décida d'agir et procéda à des arrestations. Le 3 juin les troupes arrivèrent de Berne.

Ce n'est cependant qu'en août que le gouvernement décida d'appliquer une politique de répression sans merci. Fatio et les autres chefs de bande furent arrêtés, jugés et condamnés à mort. Fatio fut fusillé le 7 septembre 1707 et son corps enseveli dans le mur de la prison.

Moins d'un mois plus tard, le Conseil des Deux-Cents adoptait quelques-unes de ses réformes, mettant ainsi fin aux troubles qui avaient secoué la ville. Quelque cent quatre-vingts ans plus tard, une rue fut baptisée du nom de Pierre Fatio, martyr de la démocratie genevoise.

LA POLITIQUE À GENÈVE AU XVIII^e SIÈCLE

Avant 1700, la cité de Genève était dirigée par une oligarchie. Il s'agissait de la vieille aristocratie, surnommée « les Négatifs », qui rassemblait un petit nombre de familles riches, souvent apparentées et étroitement associées au protestantisme. Elles pourvoyaient la cité d'un grand nombre de magistrats, de professeurs, de prêtres, de banquiers et de marchands. Ces familles défendirent avec énergie, et pendant plus de deux siècles, leur régime et leurs privilèges. En temps de crise, plutôt que de lâcher du lest face aux revendications de la population, elles demandaient à Berne, à Zurich, à la France ou au Piémont-Sardaigne de leur envoyer des troupes. Il y avait ensuite la classe moyenne ou bourgeoisie. Baptisée « les Natifs », elle ne jouissait pas de tous les droits politiques et était impatiente d'amoindrir les pouvoirs de l'oligarchie. La bourgeoisie était prête à s'associer à n'importe quel groupe qui lui apporterait de l'influence politique. Il y avait enfin la masse grandissante de la population à laquelle appartenaient les petits boutiquiers et les artisans, connus comme « les Représentants ». Eux aussi revendiquaient leurs droits, puisqu'ils étaient soumis à l'impôt tout en étant exclus de la politique, de certaines professions et de certains corps de métier. Au sein de la classe ouvrière, il existait également une division entre ceux qui étaient natifs de la ville et les nouveaux arrivants. Cette situation ne pouvait manquer de nourrir le mécontentement. En dehors de 1707, la crise la plus importante fut celle de 1782, quand le peuple réussit à prendre le gouvernement et la ville. Mais les troupes étrangères furent appelées et la rébellion écrasée (voir Saussure – Bénon n° 53 et Dufour – Bénon n° 62). Une longue période d'instabilité politique allait s'ouvrir en 1792 (voir Pictet de Rochemont – Bénon n° 52).

John Fox

UN VRAI FAUX DESERTEUR DE SAINT-JULIEN EN 1870

Le 18 décembre 1870 une lettre de Léon Tappaz, capitaine des Francs-tireurs du Mont-Blanc, au président du Comité central de Bonneville, publiée par *Le Faucigny*, retentit comme un coup de tonnerre :

« Ma lettre d'aujourd'hui est motivée par un fait dont la compagnie rougit de honte ; un jeune homme de l'arrondissement de Saint-Julien, le nommé... vient de désertir nos rangs ; j'aurais pu le faire fusiller et rien ne prouve qu'il ne le sera pas s'il est pris. Il est parti en uniforme, emportant son sabre... »

Et *Le Faucigny* d'ajouter un perfide commentaire : « On nous affirme que ce jeune homme est un de ceux que *L'Union Savoisienne* a vu agenouillé dans une église d'Annecy ; nous nous dispensons de publier son nom aujourd'hui, afin de lui donner le temps d'oublier les mauvais conseils qu'il a pu recevoir... »

Diable ! La compagnie n'a pas encore vu ne serait-ce que l'ombre d'un Prussien, elle vient juste de rejoindre Autun et l'Armée des Vosges, et déjà un déserteur ! Inadmissible pour Jules Philippe qui considère « ses » Francs-tireurs du Mont-Blanc comme le fer de lance de la République en Haute Savoie. On ne peut trahir la République. L'affaire prend immédiatement des proportions gigantesques.

Jules Philippe, préfet de Haute Savoie, gère personnellement cette affaire et donne par télégraphe, dans la nuit du 18 au 19 décembre, de strictes instructions au sous-préfet de Saint-Julien :

« Faites arrêter Colliard, reprenez ses armes et son équipement que vous m'enverrez et faites le conduire ici (*Annecy*) sous escorte ».

Le sous-préfet de Saint-Julien, M. Théobald Dupont, répond le 19 décembre en début d'après-midi : « Le franc-tireur Colliard s'est rendu à Saint-Julien ce

matin à 11 heures. Il dit avoir reçu des nouvelles qui l'appelaient chez lui et, détrompé, il est tout disposé à rejoindre. Il est animé des meilleures dispositions. Il m'a remis ses armes et sera conduit à Annecy demain... »

Jules Philippe avertit immédiatement Léon Tappaz, via le sous-préfet de Château-Chinon (Nièvre), de la capture du déserteur. Lequel sous-préfet répond dès le 20 décembre comme s'il essayait de se défausser :

« Francs-tireurs du Mont-Blanc partis depuis samedi ; se sont dirigés sur Autun... ; c'est par erreur qu'on a télégraphié que franc-tireur retourné dans son pays se nommait Colliard, celui dont il s'agissait se nommait Berlioz Ernest »

Etrange télégramme ! Colliard se trouve bien à Saint-Julien, tandis qu'Ernest Berlioz ne figure sur aucune liste d'engagés chez les Francs-tireurs du Mont-Blanc. Et on devrait rechercher ce dernier ?

Le sous-préfet de Saint-Julien expédie son encombrant visiteur à Annecy le 22 décembre. Colliard, encadré de deux gendarmes, est conduit à la Préfecture où Jules Philippe l'attend. Les gendarmes remettent au préfet le dossier constitué des « pièces déposées à la Sous-préfecture par le sieur Colliard...présumé avoir déserté son corps ». Parmi ces pièces figure un magnifique titre de Franc-tireur du Mont-Blanc au nom de Colliard Jean, dûment revêtu de la signature de Jules Philippe et daté du 18 novembre 1870.

Léon Tappaz ne répond à aucun des télégrammes qui lui sont envoyés, et pour cause, sa compagnie court la campagne en Bourgogne et les services administratifs de l'Armée des Vosges ne brillent ni par leur efficacité, ni par leur compétence.

Jean Colliard, qui n'a pas encore 18 ans, devient un prisonnier d'autant plus encombrant qu'il apparaît clairement qu'il n'a jamais eu l'intention de désertier. Sa famille résidant en Suisse, il est allé la voir et a constaté que les nouvelles alarmantes n'étaient que de fausses

nouvelles. Il est donc revenu à Saint-Julien et s'est de lui-même présenté à la sous-préfecture afin d'obtenir une feuille de route pour rejoindre son unité. Curieux déserteur en vérité !

Le problème maintenant est de trouver une solution pour que personne ne perde la face. *Le Faucigny*, bien informé, a préféré jeter un voile épais de silence sur une affaire où sa mise en cause « du camp clérical » risque de lui revenir de face comme un boomerang.

Jules Philippe ne souhaite évidemment pas apparaître comme s'étant emballé un peu rapidement. Il ne peut également faire retomber la responsabilité de cette rocambolesque affaire sur les épaules de Léon Tappaz. D'une part il romprait ainsi la solidarité franc-maçonne, d'autre part il ridiculiserait les Francs-tireurs du Mont-Blanc. Quant au Comité central de Bonneville, conscient du ridicule encouru, il se manifeste par un assourdissant silence.

Le préfet de Haute Savoie va devoir trouver une solution. Ce qu'il fait en deux temps et en mettant dans le coup le Comité central. Le préfet écrit, le 29 décembre, une longue lettre dans laquelle il demande l'avis du Comité « par télégraphe » après avoir souligné :

« ...Il a commis un enfantillage que sa nature qui m'a paru simple l'a empêché de considérer sous le point de vue grave qu'il pouvait avoir. Ne croiriez-vous pas, en conséquence, que l'on puisse autoriser simplement Colliard à rejoindre la compagnie... »

Bien que le Registre des engagements de Saint-Julien mentionne bien en numéro 8 Colliard Jean Victor, le Comité répond le 30 décembre :

« Le sieur Colliard ne figure pas sur les états d'engagements de francs-tireurs contractés à Bonneville. Le Comité estime que cet enfant de 17 ans ne serait pas régulièrement engagé, qu'il y a lieu de le renvoyer chez lui... »

Admirable tour de passe-passe ! Colliard s'est engagé à Saint-Julien, il ne figure donc pas sur les états de

Bonneville. On oublie purement et simplement le titre de Francs-tireurs du Mont-Blanc établi à son nom et signé de Jules Philippe. A presque 18 ans, on parle d'un enfant, ce qui ne manque pas de sel quand on sait que bien avant d'avoir 17 ans les enfants, à cette époque, étaient déjà soumis à de rudes travaux.

Jules Philippe, grandissime, se range à l'avis du Comité et télégraphie au sous-préfet de Saint-Julien : « Il (le Comité) émet l'avis, et c'est le mien, qu'il doit être relâché... Prévenez le frère qu'il vienne le chercher et apporte des effets bourgeois ».

Colliard, vrai faux déserteur, rentre, enfin libre, chez ses parents en Suisse où, du reste, il aurait pu très facilement rester au commencement de l'histoire.

L'habile Jules Philippe, quant à lui, réussit à sortir du pétrin tous les protagonistes de cette affaire. Le franc-tireur Colliard n'ayant jamais existé, il n'a, bien évidemment, pas pu désertier. L'honneur de la République et des Francs-tireurs du Mont-Blanc est sauf. Quant à l'article du *Faucigny* tout le monde l'a déjà oublié, même *L'Union Savoisiennne*, c'est tout dire.

Près de trois siècles plus tôt Shakespeare avait écrit une comédie intitulée « Beaucoup de bruit pour rien ».

Didier Dutailly

Sources

Archives Départementales de Haute Savoie :
4 R 12

Le Faucigny (tendance Républicain radical)

L'Union Savoisiennne (droite catholique)

B o n n e s V a c a n c e s
à t o u s

REDACTION

Barbara Fleith, Robert Amoudruz, Jean-Yves Bot, François Déprez, Didier Dutailly, Dominique Ernst, John Fox, Bernard Girod, Gérard Lepère, Claude Mégevand.

Responsable de la publication : Marielle Déprez.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

LA SALÉVIENNE – 4 ancienne route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59 - Fax : 04 50 35 63 16

Courriels : la-salevienne@wanadoo.fr (président - Megevandcerise@aol.com (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>